



Garde d'enfant: droit de visite

Par **bouaoud**, le **27/01/2009** à **22:35**

j'ai un ami qui est séparé et qui a une petite fille mais son ex refuse qu'il la voit alors qu'elle porte son nom et qu'il la déclarée. c'est elle qui décide quand il doit la voir et il semble impuissant. quels sont ses recours?

Par **Marion2**, le **27/01/2009** à **22:57**

Même pas un bonsoir ???

Bonsoir,

Que votre ami saisisse le Juge aux Affaires Familiales (JAF) auprès du Tribunal de Grand Instance.

Le juge statuera sur un droit de visite et d'hébergement ainsi que sur le montant d'une pension alimentaire.

Un avocat n'est pas nécessaire.

CDT